Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260507-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **22**
Votants : **26**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 28 avril 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 05 07

Objet :

INSTANCES MUNICIPALES
-
Désignation de représentants à l'association La Chamaille.

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BOULLIER Stéphanie, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Étaient absents : M. DE SWARTE Eric a donné pouvoir à M. QUINTIN Pascal - Mme BERECZKI Éva a donné pouvoir à Mme ROUMILA Djamila - Mme LE DU Céline a donné pouvoir à Mme PERQUIS Corinne - M. RICARD Bruno a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie - M. LESNE David.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Bruno HÉLUARD

La Chamaille est une association de prévention spécialisée qui accompagne les jeunes en risque de décrochage social et leurs familles dans les étapes de leur vie. Créée en 1984, l'association est financée par le Conseil départemental, dans le cadre de la protection de l'enfance, et par les communes de Dinan-Léhon, Aucaleuc, Lanvallay, Trélivan, Quévert et Taden.

Les professionnels de l'association proposent des accompagnements individuels et collectifs, dans le cadre d'un réseau partenarial afin de créer du lien social entre les jeunes. Ils interviennent aussi dans les collèges de Dinan et sont présents lors du forum du bien grandir à Lanvallay.

Il convient de désigner les représentants de la commune de Lanvallay au sein de cette association. M. Bruno HÉLUARD propose la candidature de Mme Béatrice BUYS et de Mme Nathalie MENAGER. Mme Sophie TROUBADOURS se porte également candidate.

***

Vu la délibération 2016 05 10 en date du 27 mai 2016 de la commune de Lanvallay approuvant l'adhésion et la participation financières de la commune au CLSPD de Dinan et communes associées,
Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal, après l'avoir décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
Considérant la nécessité de désigner de nouveaux représentants de la commune au sein de l'association La Chamaille suite aux élections municipales 2026,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260504-20260507-DE

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité avec 20 votes pour et 6 votes contre (M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille, M. RICARD Bruno (pouvoir)) :

- **DESIGNE** Mme Béatrice BUYS en tant que représentante titulaire et Mme Nathalie MENAGER en tant que représentante suppléante au sein de l'association La Chamaille.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,

Mme Djamila ROUMILA